

# Règlement Chaumont Super D 2021



## 1. Définition

Le Chaumont super D est une épreuve VTT qui propose des spéciales chronométrées à profil majoritairement descendant, reliées entre elles par des liaisons à faire dans un temps imparti. C'est une discipline qui favorise le plaisir, la convivialité, la découverte et l'autonomie.

Le tracé du Chaumont Super D est conçu de manière à ce que la sélection entre les concurrents se fasse sur la base des qualités suivantes :

- La technique.
- La polyvalence.
- La gestion de l'effort.

Ces valeurs sont bien identifiées pour distinguer le super D à la fois de la descente et du cross-country. Si l'engagement est forcément une composante présente sur un parcours de super D, il ne faut pas qu'il prenne le pas sur l'aspect technique : le tracé ne privilégie pas celui capable de sauter plus loin que les autres et de tout lâcher sur un tracé rectiligne. Il est plutôt sinueux, afin que la primeur soit donnée au choix des trajectoires, à la maniabilité et à l'aisance du pilote.

Il est possible de trouver des parties de pédalage, voire des montées lors des spéciales, mais celles-ci ne constitueront pas l'unique but de la spéciale.

La réussite de l'épreuve réside en partie dans son caractère convivial que l'on retrouve essentiellement cela dans les liaisons faites à vélo, car elles proposent aux concurrents de rouler avec leurs ami(e)s et de partager leurs impressions. Maintenir cette convivialité est une première raison de l'importance des liaisons.

## 2. Spot

Le retrait des dossards, le briefing ainsi que les spéciales se situent proche de Chaumont

## 3. Parcours

### 3.1. Dévoilage du parcours & reconnaissances

Le parcours sera dévoilé le jour avant l'épreuve, ceci pour égaliser les chances de chacun. Attention, il est interdit de reconnaître le parcours, tout concurrent pris en flagrant délit sera disqualifié.

### 3.2. Balisage et sentiers

Le balisage sera effectué à l'aide de rubalise et de drapeaux. Les sections dangereuses seront signalées à l'aide de panneaux. Entre chaque balisage, les concurrents devront suivre le sentier sans en sortir.

Les participants s'engagent à réaliser le parcours dans son intégralité, en suivant le balisage et sans sortir des sentiers. Aucune coupe hors du sentier balisé n'est tolérée. Tout concurrent pris en flagrant délit par les commissaires sera disqualifié.

### 3.3. Durée des spéciales:

La durée des spéciales n'est pas normalisée, tout comme leur dénivelé et profil. De manière générale, elles se situent entre 2 et 15 minutes pour les premiers.

# Règlement Chaumont Super D 2021



## 3.4. Liaison

Les liaisons se feront à vélo, aucune aide extérieure n'est admise. L'organisateur se peut d'organiser une liaison à l'aide d'une navette ou du funiculaire.

Pendant les liaisons, les concurrents s'engagent à respecter le code de la route.

## 4. Déroulement de la course

### 4.1. Briefing

La présence lors du briefing est obligatoire. Si des points ne sont pas compris, il faut se renseigner auprès de l'organisateur.

### 4.2. Départ

Les départs ne seront donnés que pendant la porte horaire définie dans le roadbook. Si un concurrent arrive après la porte horaire, il ne sera pas classé. Les concurrents s'élancent dans un ordre libre, individuellement et avec un intervalle minimum de 15 secondes.

La dernière spéciale peut se faire sous forme de poursuite. Le premier concurrent du classement général provisoire partira à l'heure définie dans le roadbook et les suivants partiront dans l'ordre et avec l'écart du classement général provisoire.

### 4.3. Arrivées

Lors des arrivées sur routes ouvertes, il est impératif de ne pas la bloquer et de continuer sur la liaison suivante.

### 4.4. Ordre des spéciales

Les spéciales sont à effectuer dans l'ordre défini dans le roadbook

### 4.5. Classement

Le coureur déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des spéciales. En cas d'égalité, le temps de la dernière spéciale départagera les concurrents.

### 4.6. Abandon

En cas d'abandon, il faut avertir un commissaire et rendre sa puce électronique.

### 4.7. Durée

La course se déroule sur un jour

### 4.7. Queen Stage

Une spéciale de la course sera considérée comme « Queen Stage » elle récompensera le et la plus rapide des concurrents, elle fera aussi partie d'un classement de l'Helveti'cup.

## 5. Chronométrage

### 5.1. Système

Le chronométrage se fera à l'aide de puce électronique. Les balises de départ seront placées 10m après le départ et les balises d'arrivée 10 avant l'arrivée.

# Règlement Chaumont Super D 2021



## 5.2. Reset et start de la puce

Chaque concurrent devra reseter et starter sa puce avant le premier départ ainsi qu'avant la course poursuite. Sans cela, son chronométrage ne sera pas pris en compte.

## 5.3. Fixation de la puce

Les puces seront à fixer sur le tube horizontal du vélo par le concurrent à l'aide de brides nylon fournies par l'organisateur. Elles doivent être accessibles pour le reset/start de la puce.

Chaque concurrent est responsable de la fixation de sa puce.

## 5.4. Restitution de la puce

Chaque concurrent restituera sa puce à la fin de la course ou en cas d'abandon. En cas de perte, elle lui sera facturée au prix coutant.

## 5.5. Erreurs de chronométrage

En cas de problème de chronométrage pour diverses raison (perte de la puce, passage trop éloigné des balises, etc...) Le concurrent obtiendra le temps de course du dernier concurrent.

## 6. Inscriptions

### 6.1. Où s'inscrire

Les inscriptions se feront on-line sur notre site internet <http://www.chaumontsuperd.ch>

Aucune inscription sur place ne sera possible.

### 6.2. Limitation

Le nombre de participant est limité à 150.

### 6.3. Prix des inscriptions

Le prix est fixé à CHF 55.-

### 6.4. Remboursement

En cas d'empêchement, Le concurrent se fait rembourser :

- Fr. 40.- jusqu'à 21 jours avant la course.
- Fr. 20.- jusqu'à 5 jours avant la course.
- Passé cette date, le remboursement sera plus possible.

### 6.5. Annulation de la course

Si la course devait être annulée par les autorités ou l'organisateur, chaque concurrent serait remboursé à 90% ou son inscription serait transféré pour l'année suivante.

### 6.6. L'inscription comprend

- Café et croissant avant le départ
- Un prix souvenir.
- 2 ravitaillements sur le parcours.
- Éventuel transport.
- Une planche de prix pour les 5 meilleurs de la catégorie homme.

# Règlement Chaumont Super D 2021



## 7. Catégories

Catégories	Années de naissances	Âges
Dame U21	2005 à 2001	16 à 20 ans
Dame	2005 et plus âgées	16 ans et plus
Dame masters	1981 et plus âgés	40 ans et plus
Homme U21	2005 à 2001	16 à 20 ans
Homme	2000 à 1982	21 à 39 ans
Homme masters	1981 et plus âgés	40 ans et plus

## 8. Matériel

### 8.1. Vélo

Le concurrent doit avoir le même vélo sur toute la durée de l'épreuve, que ce soit lors des liaisons ou des spéciales. Il est donc interdit de changer tout ou une partie de son vélo entre le départ et l'arrivée de la course. L'organisateur pourra refuser le départ à un pilote dont le vélo serait jugé inapte à une course de VTT de type All-mountain / Enduro

### 8.2. Protection

Par souci de sécurité, la participation à l'épreuve requiert les protections suivantes :

- Casque intégral : obligatoire.
- Genouillères = obligatoire.
- Gants = obligatoire.
- Coudières et dorsale/sac à dos = fortement recommandées.

Les protections ne sont pas obligatoires lors des liaisons. (sauf le casque obligatoire)

### 8.3. Sur soi

Chaque pilote devra être autonome. Il est conseillé à chacun d'emmener avec soi les équipements suivants :

- Téléphone portable.
- Kit de premier soin (couverture de survie, compresses et sparadrap).
- Coupe-vent.
- Kit outils (démonte pneu, chambre à air, pompe, dérive chaîne, clé Allen).
- Boisson et collation pour env. 3h d'effort (Il y a 2 ravitaillements le long du parcours).

# Règlement Chaumont Super D 2021



## 9. Assistance

### 9.1. Mécanique

L'entraide extérieure (par quiconque qui ne serait pas participant) est interdite pour toute notion de remplacement de matériel. Seuls sont tolérés le graissage et l'adjonction d'air (pompe)

### 9.2. Physique

L'assistance lors des liaisons (voiture, funiculaire, remorquage, etc...) est strictement interdite dans le cas où elle n'est pas prévue par l'organisateur.

## 10. Environnement et comportement

Les coureurs du Chaumont super D sont tenus de respecter l'usage des sentiers balisé sans les quitter sous peine disqualification.

Tout coureur qui jette ses détritrus (chambre à air, emballage de barré énergétique, etc...) dans la nature sera éliminé.

Le fair-play est la règle d'or. Veuillez laisser les coureurs plus rapides vous dépasser.

Chaque concurrent a l'obligation de porter assistance à tout autre concurrent blessé ou en danger, et devra alerter le prochain commissaire ou appeler le numéro d'urgence figurant sur le roadbook.

Si un concurrent sort involontairement du parcours il doit revenir à son point de sortie et remettre en l'état le balisage endommagé.

## 11. Conditions de participation

Comprendre et accepter le présent règlement.

Avoir plus de 16 ans dans l'année.

Pour les mineurs, présenter un aval des représentants légaux lors de la prise des dossards.

## 12. Assurance et sécurité

Ce sport peut être considéré comme sport à risque par certains assureurs. Nous vous conseillons fortement de prendre contact avec votre assureur pour connaître votre couverture en cas d'accident et l'adapter le cas échéant.

Chaque coureur est responsable de sa propre sécurité et celle de son matériel.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident quelconque.

Pour les mineurs, présenter un aval des représentants légaux lors de la prise des dossards.

## 13. Droit à l'image

Suivant les dispositions légales et du code des sports, les fédérations sportives ainsi que les organisateurs de manifestations sportives (toute personne physique ou morale de droit privé), sont propriétaires du droit d'exploitation de l'image des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent. En acceptant le règlement au moment de l'inscription, le participant accepte que des vidéos et/ou des photographies promotionnelles le représentant dans le contexte de la manifestation soient publiées par l'organisateur et ses partenaires, sur internet, sur les réseaux sociaux ou sur des imprimés.